

# Epreuves de sélection pour l'accès, en 2014, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories)

## Rapport des jurys

### LA SELECTION POUR L'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE EN 2014

#### ► Organisation, déroulement

✓ Les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA au titre de l'année 2014 ont été ouvertes par arrêté de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique du 17 octobre 2013. Un arrêté complémentaire du 20 février 2014 a fixé le nombre de places offertes pour ce cycle préparatoire, soit :

▪ **97 places pour la 1<sup>ère</sup> catégorie<sup>1</sup>**, volume inférieur de 8 places à celui qui avait été arrêté pour 2013, 2012 et 2011 (105 places), qui était lui-même légèrement inférieur à celui des années précédentes (110 en 2010).

▪ **11 places pour la 2<sup>ème</sup> catégorie<sup>2</sup>**, inférieur de 4 places à celui de 2013, 2012 et 2011 (15 places) ; 20 places étaient offertes en 2009 et 2010.

✓ Les inscriptions aux épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire ont été reçues jusqu'au 20 décembre 2013. L'Ecole a enregistré :

▪ **585 candidatures pour la 1<sup>ère</sup> catégorie** – soit une baisse de 9,45 % par rapport au concours 2013 et de 13 % par rapport à 2012 (673), qui constituait un chiffre exceptionnellement élevé. Sur ces 585 inscrits, 357 étaient présents à la seconde épreuve, ce qui représente une baisse de 62 candidats entre 2014 et 2013 ; le nombre de participants baisse ainsi continûment depuis 2011, où il s'élevait à 477 ;

▪ **50 dossiers pour la 2<sup>ème</sup> catégorie**, soit 13 de moins qu'en 2013 et 2012, ce qui correspond à une nette baisse par rapport aux années antérieures (90 en 2010 ; 83 en 2011 ; 63 en 2012 et 2013). Sur ces 50 inscrits, 32 étaient présents à la seconde épreuve, soit 13 de moins que l'an dernier et 23 de moins qu'en 2012.

✓ **Le déroulement des épreuves était organisé comme suit :**

▪ **les écrits d'admissibilité se sont déroulés pour les deux catégories le 1<sup>er</sup> avril 2014.** Comme les années précédentes, l'Ecole a mis en place un dispositif permettant aux candidats de composer

<sup>1</sup> La 1<sup>ère</sup> catégorie concerne les titulaires d'un diplôme équivalent à une licence « bac + 3 ».

<sup>2</sup> La 2<sup>ème</sup> catégorie regroupe ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé pour la 1<sup>ère</sup> catégorie. Ils suivent une formation de deux ans.

en évitant d'importants déplacements, grâce à **douze centres d'examen** : dix centres en métropole (Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Toulouse, Dijon, Nancy, Grenoble) et deux outre-mer (Saint-Denis de La Réunion et Fort-de-France).

Le centre de Paris a accueilli des candidats autorisés, pour raison médicale, à participer aux épreuves dans des conditions aménagées.

▪ **les oraux d'admission ont eu lieu** dans les locaux de l'Ecole à Paris : entre le 4 juin et le 3 juillet 2014 pour la 1<sup>ère</sup> catégorie ; et les 22 et 23 mai 2014 pour la 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Le jury remercie l'Ecole pour la qualité des conditions pratiques du déroulement de ces oraux.** Un service d'accueil spécifique est mis en place à cette occasion ; les locaux offrent le confort nécessaire aux candidats et au jury. Les personnels de l'Ecole font preuve d'une disponibilité, d'une réactivité et d'un professionnalisme remarquables dans l'organisation de ce concours dont l'admission s'étend sur près de six semaines.

### ► Résultats des concours 2014

✓ **La totalité des places offertes n'a été pourvue par le jury qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

▪ **L'intégralité des 97 places offertes en 1<sup>ère</sup> catégorie a été pourvue ; le jury a en outre dressé une liste complémentaire de deux noms.** A ce jour, ces deux candidats inscrits sur la liste complémentaire ont été intégrés au cycle préparatoire qui débute en novembre 2014.

▪ **en 2<sup>ème</sup> catégorie, le jury n'a pas pourvu la totalité des 11 places offertes.** Il a estimé que seuls les 6 premiers candidats présentaient un niveau suffisant pour aborder le cycle préparatoire et n'a donc pas constitué de liste complémentaire. Il a ainsi accentué le mouvement engagé en 2012 pour la première fois depuis 2008 (14 places attribuées sur 15) et poursuivi en 2013 (12 places attribuées sur 15).

✓ Conformément à un usage désormais établi, **le jury a reçu les candidats admissibles non admis qui ont demandé à le rencontrer.** Ces entretiens sont l'occasion de fournir aux candidats, dans un cadre moins formel, une appréciation sur leur seule prestation orale (les copies de l'écrit demeurant anonymes) et d'éventuels conseils pour une nouvelle candidature.

Ces discussions ont eu lieu :

▪ le 22 septembre pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, où 42 candidats ont souhaité rencontrer les membres du jury. En outre, trois candidats en résidence en outre-mer ont été contactés par téléphone.

▪ le 26 septembre pour la 2<sup>ème</sup> catégorie ; quatre candidats ont rencontré les membres du jury. En outre, un candidat a été contacté par téléphone.

## ► Sélectivité des épreuves

✓ Comme dans les rapports du jury des années précédentes, est proposée ci-après une mesure de la sélectivité fondée sur le rapprochement entre le nombre de places offertes et le nombre de candidats ayant composé pour l'ensemble des épreuves écrites. Il existe en effet un écart significatif entre les inscrits aux épreuves de sélection et les candidats présents à la première épreuve écrite ; un écart existe également, beaucoup plus faible, entre ce dernier nombre et celui des candidats présents à la seconde épreuve écrite. L'absence, dès la première épreuve, d'un nombre significatif d'inscrits tient sans doute non seulement aux aléas de la préparation de chacun, mais aussi au fait qu'une inscription sans participation ne sera pas décomptée dans les trois tentatives autorisées pour se présenter à cette sélection.

L'écart entre inscrits et présents à la première épreuve est en 2014 un peu plus fort que l'année précédente en 1<sup>ère</sup> catégorie :

- perte de 228 candidats en 1<sup>ère</sup> catégorie, contre - 217 en 2013, - 210 en 2012 et - 146 en 2011,
- en revanche, l'absentéisme est stable en 2<sup>ème</sup> catégorie : perte de 18 candidats en 2014 comme en 2013 ; la perte était de 20 candidats en 2012 et de 28 en 2011.

**L'écart supplémentaire entre les deux épreuves écrites** (candidats présents à la première épreuve, le matin, qui renoncent à se présenter à la seconde, l'après-midi) **est habituellement faible ; il n'est apparu en outre cette année qu'en 1<sup>ère</sup> catégorie :**

- une perte de 4 candidats en 1<sup>ère</sup> catégorie, soit **357 candidats** ayant composé pour l'admissibilité, ce qui correspond au total à un taux d'absentéisme de 38,97 %, supérieur à celui de 2013 (35,14%) ; ce taux augmente depuis 2011 où il s'élevait à 23,44 % ;
- en 2<sup>ème</sup> catégorie, les **32 candidats** étaient présents pour la totalité des épreuves ; ceci correspond à un taux d'absentéisme de 36 %, supérieur à celui de 2013 (26,57 %) mais proche de celui de 2012 et 2011 (33,73 % et 33,33 %).

✓ **La sélectivité des épreuves 2014** (candidats admis/candidats présents à l'admissibilité) s'établit comme suit :

- **en 1<sup>ère</sup> catégorie : 97/357 : 27,17 %**. Cette sélectivité se situe dans la moyenne des années 2005 à 2010 (27 à 30 %), alors qu'elle était un peu plus forte dans les années récentes (25,05 % en 2013, 22,6 % en 2012 et 22,2 % en 2011). Cette baisse n'est qu'apparente : elle est compensée par la baisse significative du nombre de candidats présents aux épreuves.
- **en 2<sup>ème</sup> catégorie : 6/32 : 18,75 %**. Cette sélectivité est la plus forte enregistrée : elle était de 26,66 % en 2013, 33,3 % en 2012, 28 % en 2011, 35,1 % en 2010 et atteignait des taux supérieurs à 50 % entre 2005 et 2009.

► « Profil » des candidats, des admissibles et des admis

→ L'âge des candidats

En 1<sup>ère</sup> catégorie, 54 % des candidats admissibles ont moins de 35 ans. A l'admission, cette jeunesse est renforcée ; 66 % des admis ont moins de 35 ans, 11 % ont au moins 40 ans. La moyenne d'âge des admis est de 33,5 ans, ce qui se situe dans la moyenne des concours précédents. Elle est inférieure d'un an à l'âge moyen des admissibles. Le plus jeune admis a 26 ans et le plus âgé 47 ans.

1 <sup>ère</sup> Catégorie	Part des admissibles de la tranche d'âge	Part des admis de la tranche d'âge
40 ans et plus	21 %	11 %
35 à 39 ans	25 %	23 %
31 à 34 ans	33 %	39 %
30 ans et moins	21 %	27 %

En 2<sup>ème</sup> catégorie, 50 % des candidats admissibles ont moins de 35 ans contre 41 % en 2013. L'âge moyen des admis est de 34 ans, soit un an de moins que la moyenne constatée en 2013 et quatre ans de moins qu'en 2011 et 2012. Il est inférieur de trois ans à l'âge moyen des admissibles. L'admis le plus jeune a 26 ans, comme en 1<sup>ère</sup> catégorie, et le plus âgé 44, ce qui marque également un rajeunissement par rapport aux années antérieures, où des candidats de plus de 45 ans avaient été reçus.

2 <sup>ème</sup> Catégorie	Part des admissibles de la tranche d'âge	Part des admis de la tranche d'âge
40 ans et plus	44 %	33,3 %
35 à 39 ans	6 %	/
31 à 34 ans	28 %	33,3 %
30 ans et moins	22 %	33,3 %

→ La féminisation

En 1<sup>ère</sup> catégorie, la proportion globale de femmes s'accroît nettement par rapport aux années antérieures : elles représentent 48,2 % des candidats (contre 47 % en 2013), et plus de la moitié des reçus (50,5 %), contre 41 % l'an passé. En 2<sup>ème</sup> catégorie, la proportion de femmes est moins élevée qu'en 2013 ; cette dernière apparaît rétrospectivement comme une année exceptionnelle de ce point de vue, avec 56 % de candidates, 67 % de femmes admissibles et 42 % d'admisses.

	Candidates ayant concouru aux écrits	Admissibles	Admisses
Part des candidates en 1 <sup>ère</sup> catégorie	45 %	48,2 %	50,5 %
Part des candidates en 2 <sup>ème</sup> catégorie	38 %	33 %	16 %

→ **Le lien juridique des candidats avec l'employeur : titulaires ou contractuels**

L'évolution relevée l'an dernier sur la présence des contractuels dans le concours se renforce, confirmant les changements des modalités de recrutement des administrations et organismes publics. En 1<sup>ère</sup> catégorie, la présence des contractuels parmi les admissibles augmente par rapport à 2013 : elle représente 18,5 % des admissibles contre 13 % l'an dernier, dont les trois-quarts possèdent des contrats à durée déterminée ; et également à l'admission : 20 % des admis contre 8 % en 2013. Le taux de réussite est proche de 50 % chez les CDI comme les CDD. La même évolution est constatée en 2<sup>ème</sup> catégorie : 33 % de contractuels admis contre 8 % en 2013.

	<b>CDI</b>	<b>CDD</b>	<b>Total</b>
<b>Part des admissibles en 1<sup>ère</sup> catégorie</b>	4,5 %	14 %	18,5 %
<b>Part des admis en 1<sup>ère</sup> catégorie</b>	4 %	16 %	20 %
<b>Part des admissibles en 2<sup>ème</sup> catégorie</b>	5,5 %	11 %	16,5 %
<b>Part des admis en 2<sup>ème</sup> catégorie</b>	/	33 %	33 %

→ **Les administrations d'origine**

**En 1<sup>ère</sup> catégorie, plus de la moitié des admis proviennent de quatre administrations de l'Etat : Education nationale, Finances, Défense et Intérieur.**

Comme les années précédentes, quatre ministères sont surreprésentés : l'Education nationale, notamment avec des enseignants souvent titulaires de diplômes de très haut niveau, les Finances, l'Intérieur et la Défense. Ce dernier ministère a un nombre d'admissibles en baisse (5 % d'admissibles contre 12 % en 2013) mais obtient un taux d'admis proche de 100 % des admissibles qui témoigne du sérieux de la préparation de ses candidats. Les fonctionnaires territoriaux enregistrent un résultat qui se maintient dans la bonne moyenne des années précédentes. Enfin, on relève que 20 % des admissibles provient des administrations déconcentrées de l'Etat (y compris les personnels des ARS et gestionnaires d'EPLÉ).

<b>Administration d'origine (1<sup>ère</sup> catégorie)</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
Education nationale	20 %	9 %
Finances	22 %	29 %
Défense	5 %	9 %
Intérieur et outre-mer, DDI	8 %	11 %
Autres	28 %	31 %
<i>Total Etat</i>	<b>83 %</b>	<b>89 %</b>
Fonction publique territoriale (y compris Paris)	14 %	9 %
Fonction publique hospitalière	3 %	2 %

La 2<sup>ème</sup> catégorie fait apparaître à nouveau un important contingent de candidats issus de la fonction publique hospitalière, comme en 2013 et 2012. Deux candidats sont issus de la fonction publique territoriale. Le succès est cette année très concentré entre deux ministères, Défense et Intérieur, dont les agents apparaissent comme les années précédentes particulièrement bien préparés.

<b>Administration d'origine (2<sup>ème</sup> catégorie)</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
Finances	5 %	/
Intérieur	17 %	50 %
Justice	/	/
Education nationale et culture	/	/
Défense	17 %	33 %
Autres (Ecologie, Travail, La Poste, ...)	17 %	17 %
<i>Total Etat</i>	<b>56 %</b>	<b>100 %</b>
Fonction publique hospitalière	33 %	/
Fonction publique territoriale	11 %	/



<b>OBSERVATIONS GENERALES SUR LES EPREUVES CONSEILS AUX CANDIDATS</b>
---

Le jury de l'année 2014 confirme les observations présentées dans les précédents rapports, auxquels les candidats pourront utilement se référer. Il souhaite préciser ci-après à nouveau ses attentes et appeler l'attention des candidats sur le fait que les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, dit cycle PENA, reste un concours sélectif auquel il convient de se préparer.

► **La recherche d'aptitudes vérifiées, de qualités intellectuelles et humaines et d'une expérience.**

La sélection pour l'accès au cycle préparatoire n'a pas pour objet de vérifier seulement des connaissances, mais aussi l'existence de savoir-faire, de techniques et de qualités liés à une expérience professionnelle.

Les épreuves écrites, notamment la note de synthèse sur la base d'un dossier, permettent d'opérer une première sélection parmi les candidats, propre à garantir la maîtrise de certaines connaissances, d'une technique de la synthèse ainsi que la capacité à organiser une réflexion autour d'un sujet d'actualité.

L'objet de l'oral est autre : l'arrêté du 3 mars 2006 prévoit que la conversation avec le jury a pour objet de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit ». L'objectif du jury est d'évaluer non pas les connaissances, mais le savoir-faire, les qualités humaines, l'expérience et le potentiel d'un haut fonctionnaire de demain.

## ► Les épreuves écrites

✓ Ces épreuves sont l'occasion pour les candidats de manifester leur capacité à construire un raisonnement, développer des arguments à partir de leurs connaissances ou de l'analyse d'un dossier et rédiger une note. Une copie devrait au minimum comporter les éléments suivants :

- l'introduction, qui permet au lecteur de savoir ce dont il est question (définition des termes principaux, présentation du sens donné au raisonnement...) et la façon dont vont s'organiser les développements qui suivront ;

- le développement, présentant une réflexion cohérente, construite, argumentée et illustrée, rendue la plus claire et intelligible possible, autour du sujet retenu ;

- la conclusion, qui permet d'exposer l'aboutissement de la réflexion. Elle peut avoir des contenus variés (ouvrir des perspectives nouvelles, résumer le raisonnement, proposer des perspectives opérationnelles...); mais elle doit au minimum fournir une synthèse qui éclaire le corps du développement.

✓ L'exercice de rédaction nécessite d'apporter une attention particulière à la forme :

- soigner son écriture, qui doit être lisible : les correcteurs ne sont pas parvenus à déchiffrer plusieurs copies encore cette année ;

- le plan doit être présenté de manière à en faire comprendre l'organisation, sans nécessiter absolument des intertitres qui doivent être aussi courts et intelligibles que possible ; l'articulation de la réflexion doit être rendue visible sans être trop lourde ;

- veiller à la précision des termes et à l'exactitude des références qui nourrissent l'analyse ;

- il convient naturellement de veiller à l'orthographe, en prévoyant si nécessaire un temps final de relecture ; le jury a relevé des erreurs grossières, dans les deux catégories ;

- le vocabulaire devrait éviter les formules trop vagues, les expressions journalistiques ou trop familières, ou abusivement anglo-saxonnes : il convient de rester sobre et précis.

✓ La note de synthèse sur un dossier constitue un exercice spécifique :

- cette note nécessite de construire et de présenter une problématique qui ordonne tous les éléments du dossier et en éclaire le sens. Il ne s'agit en aucun cas d'une description ou d'une simple analyse ;

- ce travail doit se fonder sur les seules pièces du dossier. Afin d'éviter les situations rencontrées les années précédentes où certains candidats avaient rédigé leur note sans tenir compte des documents, une mention a été portée sur le dossier pour préciser que la note de synthèse est rédigée « à partir des seuls documents joints ». L'épreuve consiste en effet dans la vérification de la capacité de compréhension d'un ensemble d'informations ; elle ne doit pas se transformer en dissertation ;

▪ le style de rédaction doit se rapprocher autant que possible de celui d'une note administrative. En particulier, il est préférable de citer directement les documents, comme le ferait un fonctionnaire, en évitant les renvois aux documents du dossier (« cf. document n° X »).

✓ Les sujets d'actualité nécessitent des connaissances sur les questions économiques, politiques, internationales et sociales du moment. Il est en conséquence recommandé de ne pas choisir un sujet dans lequel on ne possède pas les connaissances les plus essentielles : les correcteurs sont en effet attentifs à vérifier que l'ensemble du champ du sujet est correctement traité par les candidats.

► L'entretien avec le jury (trente minutes au total)

✓ Le jury

Le jury est composé de sept membres qui réunissent une grande diversité de cultures administratives, d'expériences et de centres d'intérêt. Les candidats ne doivent pas être sur la défensive, ou déstabilisés par lui, mais au contraire être assurés que cette composition garantit, pour chaque entretien, des avis complémentaires dont il est rare que l'un au moins ne soit pas plus particulièrement bienveillant et compréhensif.

✓ La fiche de présentation du candidat (notice obligatoire)

Le jury lit avec beaucoup d'attention la fiche de présentation. Celle-ci doit donc être remplie soigneusement par le candidat. On se reportera utilement aux recommandations des rapports des années précédentes. En 2014, des précisions supplémentaires ont été demandées pour mieux appréhender le parcours administratif des candidats, les compétences acquises et la motivation. L'expérience conduit à rappeler que :

▪ les fiches doivent être complètes, synthétiques sans être elliptiques. Elles doivent être précises en ce qui concerne notamment la nature juridique du lien entre le candidat et le service qui l'emploie. Il convient de privilégier la clarté dans l'exposé de la situation, du cursus, de l'expérience professionnelle, des compétences acquises ainsi qu'un certain engagement pour le projet ; en particulier, la nature et la date des examens et concours déjà passés doivent être renseignées avec précision ;

▪ les fiches doivent être lisibles. L'écriture manuscrite est appréciée mais ne doit pas rendre la lecture impossible ; il est recommandé au candidat d'apposer sur la même notice une photo assez récente, qui contribue à aider le jury lors du délibéré à se souvenir parfaitement de la prestation du candidat ;

▪ il convient d'éviter la multiplication des sigles ou des informations faisant référence à des domaines trop spécialisés sans les rendre intelligibles au jury ;

▪ les mentions plus personnelles sont bienvenues en ce qui concerne les activités ou les centres d'intérêt ; mais elles ne doivent pas tomber dans la recherche de l'originalité à tout prix, observée à plusieurs reprises et qui peut lasser le jury.



✓ L'accueil dans la salle d'oral constitue le premier contact direct avec le jury. Il n'est pas interdit au candidat de répondre aimablement aux salutations des membres du jury, lors de cet accueil et à la fin de l'entretien. Cela peut se faire dans les mêmes termes que le jury (« bonjour monsieur », ou « bonjour madame », ou un hochement de tête ou un sourire, et « au revoir monsieur », « au revoir madame ») ;

✓ L'exposé de présentation est difficile dans la mesure où il est préparé de longue date et doit pourtant rester naturel et vivant, le candidat n'étant pas autorisé à s'appuyer sur un document écrit. Afin de réserver davantage de temps à l'échange, le jury de 2014, comme déjà en 2013, a réduit à cinq minutes maximum la durée de cette présentation, contre huit antérieurement. Les candidats ont su, en quasi-totalité, se plier à cette demande. La durée s'est révélée très suffisante pour une présentation efficace. A la lumière de cette expérience, le jury renouvelle les conseils suivants :

- le candidat doit savoir situer et retracer synthétiquement son expérience dans la fonction publique et éventuellement dans le secteur privé, associatif ou électif ;

- il doit également savoir définir ses compétences, avec ses propres mots, en se situant dans la perspective du concours interne de l'ENA, ouvert à des agents publics ayant une certaine ancienneté et sélectionnés en large partie sur leurs compétences immédiatement disponibles ;

- le candidat doit éveiller et conserver l'intérêt du jury, ce qui impose de soigner non seulement le fond de l'exposé, mais aussi sa forme : parler distinctement, ne pas réciter un texte, s'adresser à chacun des membres du jury, ne pas parler avec les mains devant la bouche, éviter la répétition de formules toutes faites apprises dans des organismes de formation et qui restent, cette année encore, trop fréquentes ;

- le projet professionnel du candidat doit être présenté d'une manière précise et manifester une réflexion aboutie, en particulier en 1<sup>ère</sup> catégorie. Il est attendu du candidat qu'il sache définir ses compétences et indiquer comment il souhaite les mettre au service de l'intérêt général ;

- il convient de se livrer dans une mesure raisonnable : dire honnêtement qui l'on est, savoir exprimer ses goûts, ses préférences pour telle ou telle fonction, dire avec sincérité un souhait de réorientation professionnelle.

✓ Après l'exposé de présentation, une discussion s'engage avec le jury pendant vingt-cinq minutes. Cette conversation vise à permettre au jury de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses activités professionnelles et son ouverture d'esprit », conformément à l'arrêté du 3 mars 2006 qui régit cette épreuve, et en définitive d'apprécier la capacité du candidat à occuper, dans l'avenir, les fonctions dévolues aux anciens élèves de l'ENA. Comme en 2013, l'échange avec le jury s'est concentré sur les questions que se pose un recruteur soucieux de la meilleure allocation des ressources publiques : la formation, l'expérience, les compétences et le projet du candidat. Même si un entretien est toujours une expérience unique, le jury a le plus généralement organisé les conversations de la manière suivante :

- en premier lieu, le parcours du candidat est exploré de manière approfondie avec lui ; de nouvelles précisions viennent souvent compléter la présentation orale et écrite, pour permettre au jury de mieux comprendre l'évolution de ses études, la carrière du candidat ainsi que le contexte et le contenu concret de ses fonctions antérieures ;

▪ en second lieu, le contenu des fonctions actuelles et les compétences professionnelles du candidat sont examinées de manière approfondie, et notamment sa capacité à les décrire et à les analyser. A cette occasion, le jury peut mesurer la capacité du candidat à prendre de la hauteur par rapport à ses fonctions, évaluer sa connaissance et sa compréhension de la politique publique qu'il met en œuvre, sa culture administrative et son expérience professionnelle. Les candidats sont spécifiquement appelés à faire part de leurs observations concrètes en matière de gestion : ressources humaines, finances, passation de marchés publics, etc.. Ces observations peuvent parfois résulter d'activités extra-professionnelles dont le candidat fait état ;

▪ enfin, le candidat est invité à s'exprimer sur sa motivation et son projet. S'il est naturel, au stade du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, qu'un projet professionnel ne soit pas encore très précis, il faut néanmoins y avoir réfléchi de façon concrète et être capable de le défendre. Si l'on souhaite s'orienter vers le corps préfectoral, il n'est pas inutile de connaître l'organisation du ministère de l'intérieur, de savoir distinguer un directeur de cabinet d'un secrétaire général ; voire d'avoir rencontré un membre du corps préfectoral pour comprendre les exigences du métier.

✓ Les entretiens de l'année 2014 conduisent aux observations suivantes en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>ème</sup> catégorie :

▪ en 1<sup>ère</sup> comme en 2<sup>ème</sup> catégorie, une attention particulière doit être portée à la recevabilité des dossiers. De la même manière qu'en 2013, des candidats ont perdu le bénéfice de leur admissibilité, voire de leur admission, du fait qu'ils ne remplissaient pas les conditions d'inscription au concours : l'an dernier, il s'agissait de candidats en 2<sup>ème</sup> catégorie qui étaient titulaires d'un diplôme Bac +3 ; cette année, ce sont deux candidats en 1<sup>ère</sup> catégorie dont il s'est avéré qu'ils ne possédaient pas la qualité d'agents publics. Une vérification soigneuse s'impose pour les contractuels des organismes ou établissements ne possédant pas le caractère administratif ;

▪ instruction des dossiers de candidature : conformément à l'arrêté d'ouverture des épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne (paru pour 2014 au journal officiel du 17 octobre 2013), la vérification des conditions requises pour concourir se déroule durant la période des oraux. Les candidats admissibles sont informés individuellement de la recevabilité de leur dossier.

Cette année, le service du recrutement et des évaluations a constaté une recrudescence de dossiers incomplets voire irrecevables : absence d'état des services permettant de vérifier les conditions d'ancienneté et d'activité, présentation de photocopies alors que le dossier d'inscription demande des originaux, absence de cachet de l'administration ou de signature..

Pour la 2<sup>ème</sup> catégorie, 25 % des dossiers étaient ainsi incomplets soit 7 candidats sur les 28 admissibles. Pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, parmi les 199 dossiers des candidats admissibles, 77 étaient incomplets soit 38,69 % des dossiers. C'est pourquoi, lors de la publication des résultats le 4 juillet 2014, le bénéfice de l'admission de 37 candidats restait subordonné à la mise en conformité des dossiers.

Il est donc vivement recommandé aux candidats, dès leur inscription, de solliciter le service des ressources humaines de leur administration afin de s'assurer, d'une part, qu'ils justifient des quatre années de services publics requis au 31 octobre de l'année des épreuves ; et d'autre part, de lui soumettre dans les meilleurs délais le formulaire d'état des services de l'ENA pour validation, afin de faire parvenir l'original au service du recrutement et des évaluations avant les épreuves orales ;

- le jury a été conduit à rappeler fréquemment, pour la 1<sup>ère</sup> catégorie notamment, la caractéristique du concours interne de l'ENA auquel les candidats se préparent : en contrepartie de la sélectivité moindre de ce concours par rapport au concours externe, les candidats devront pouvoir démontrer devant le jury de l'ENA qu'ils possèdent des compétences immédiatement mobilisables dans une administration de l'Etat, acquises au cours de leurs « quatre années au moins de services publics effectifs ». Ces compétences ne s'acquièrent pas au cours du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, ni pendant la scolarité à l'ENA - qui est une école d'application et non de formation ;
- dans une démarche désormais bien installée de recruteur avisé, le jury s'applique à identifier les compétences détenues par les candidats. Il attend de ces derniers une description précise et objectivée de leurs compétences et une présentation de la manière dont ils se proposent de les employer au service de l'intérêt général. Cet exercice est exigeant : il réclame de la part des candidats un travail préalable approfondi d'analyse de soi et d'expression pour analyser, mettre ces compétences à jour et les exposer de manière claire à un jury qui ne connaît pas nécessairement bien les fonctions déjà exercées par les candidats ;
- le jury s'est montré, comme en 2013, attentif à la capacité démontrée des candidats à se frotter à la gestion et à l'encadrement et à en rendre compte, de manière concrète et détaillée. Il peut arriver que le jury constate que la nécessaire expérience fait défaut à un candidat et formule des recommandations pour l'acquérir : soit en prenant un nouveau poste dans son administration pendant un ou deux ans, soit en effectuant une mobilité lorsque celle-ci est possible, soit enfin en passant un concours de catégorie A avant de se représenter. A cet égard, le jury souligne que le candidat qui refuse d'entendre cette recommandation s'expose à devoir l'entendre une nouvelle fois l'année suivante, car en dépit des changements dans sa composition, le jury est constant dans ses analyses d'une année sur l'autre ;
- le jury attend du candidat une description sincère, modeste et honnête de ses fonctions passées et actuelles. Il doit savoir se situer dans son administration, décrire précisément ses activités, en évitant de s'approprier un travail collectif et en restituant la part prise dans l'action collective. Il est donc recommandé aux candidats de préparer soigneusement cet aspect de leur présentation personnelle. Pour décrire ses fonctions, le candidat doit être aussi concret que possible, et veiller à se rendre compréhensible par tous les membres du jury, dont les activités professionnelles sont parfois très éloignées de celles du candidat. L'usage abusif d'un vocabulaire trop professionnel ou d'abréviations est à proscrire ;
- comme l'an dernier, le jury invite tout particulièrement les candidats dont les métiers sont éloignés de l'administration active (enseignants, militaires...) à chercher à exercer ou à expérimenter, autant que possible, des fonctions administratives dans un cadre professionnel ou extra-professionnel : parmi les qualités attendues figurent aussi le dynamisme, la curiosité et l'esprit d'initiative, au-delà de l'intelligence des modes de fonctionnement de la sphère publique ;
- les candidats doivent prendre soin d'expliquer clairement et de façon convaincante pourquoi ils ont choisi ce concours de préférence à d'autres (IRA, INET, concours directs d'accès à tel ou tel corps...), exprimer ce qu'ils attendent de la formation dispensée dans le cadre du cycle préparatoire, puis dans quelles perspectives professionnelles ils s'inscrivent pour la suite (l'ENA ou ailleurs, en cas d'échec), en faisant preuve de sincérité dans l'exposé de leurs choix. Prévoir des plans B en cas d'échec n'est en rien répréhensible : cela montre au contraire une volonté de progresser qui peut être appréciée positivement, dès lors que les candidats sont clairs sur la hiérarchie de leurs choix. Dans cette perspective, les candidats auraient intérêt à rencontrer

quelques hauts fonctionnaires, à leur présenter leur projet et à échanger avec eux ; un entretien avec le supérieur hiérarchique « énarque », lorsqu'il existe, devrait être sollicité plus souvent. Le jury attend de la part de fonctionnaires déjà en activité une connaissance concrète des emplois visés ;

- de manière plus générale, le jury a constaté que trop souvent encore les candidats ne pensent pas à se rapprocher de leur service gestionnaire pour en recueillir des conseils personnalisés. Il n'est pourtant pas inutile d'être épaulé dans un projet d'évolution professionnelle aussi exigeant que la préparation du concours interne de l'ENA, compte tenu de la sélectivité du concours. Le jury a cependant, à l'inverse, recueilli des témoignages de défaillance des services de gestion des ressources humaines. Il a même parfois dû prodiguer des conseils d'orientation à des candidats mal informés et apparemment abandonnés par leurs gestionnaires, notamment en 2<sup>ème</sup> catégorie ;

- le candidat qui aspire à intégrer la préparation à l'ENA doit manifester un intérêt pour l'administration en général. L'idée selon laquelle la PENA serait un moyen d'évoluer dans sa carrière en conservant son domaine propre est à écarter impérativement. Il existe de nombreux autres concours qui permettent d'aboutir dans cette démarche et qui sont donc à privilégier, en priorité les concours internes ;

- passer les écrits de la PENA implique de se préparer à passer les oraux avec un projet abouti. Certains candidats, notamment en 2<sup>ème</sup> catégorie, semblent mal connaître les débouchés proposés après une scolarité à l'ENA, ainsi que le niveau de responsabilité correspondant ;

- de la même manière, le jury s'est montré attentif à prévenir les déceptions que la vie en administration centrale peut susciter : la hiérarchie est une réalité qu'il convient de ne pas ignorer, surtout lorsqu'elle peut être exercée par un fonctionnaire beaucoup plus jeune et parfois inexpérimenté ;

- comme en 2013, le jury a décelé que certains candidats, en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, semblent avoir été orientés vers le concours de la PENA dans le cadre de l'école des hautes études en santé publique, leur projet professionnel n'étant pas de se présenter au concours interne d'entrée à l'ENA mais de s'entraîner en vue d'un concours de l'EHESP, voire d'enchaîner un nouveau congé de formation après un cycle de préparation aux concours à l'EHESP. Déjà en 2013, les démissions de candidats admis alors qu'ils exerçaient des professions médicales ou paramédicales avaient confirmé cette absence de motivation. En 2014, le jury a été à nouveau alerté sur ce type de situation mettant en concurrence des cycles de formation, sans motivation sérieuse des candidats à présenter ultérieurement le concours de l'ENA ;

- Le jury a pu constater à plusieurs reprises – en le regrettant - que des candidats ont bénéficié de recrutements en qualité de contractuels à durée déterminée pour pourvoir des emplois permanents de l'Etat, en contradiction avec la législation applicable ; ou encore, que des candidats fonctionnaires titulaires de la fonction publique territoriale occupent des emplois relevant, dans les faits, de la catégorie des « emplois cabinet » des collectivités territoriales, sans respecter les positions administratives prévues par les textes (le détachement sur un emploi de cabinet dans la collectivité de rattachement, ou la disponibilité pour occuper un emploi de cabinet dans une autre collectivité).

A cet égard, le jury rappelle que seule l'Ecole est juge de la recevabilité des candidatures ; mais il croit utile d'appeler l'attention des candidats sur le fait que de telles candidatures sont susceptibles de donner lieu à des questions.

- comme les années précédentes, le jury rappelle que la présentation doit respecter l'obligation de neutralité du fonctionnaire. Les candidats devraient éviter de donner trop de précisions sur un engagement politique ou syndical (en particulier, ne pas citer l'organisation à laquelle on appartient) ; la mention d'engagements politiques ou syndicaux entraînera inévitablement des questions de la part du jury sur la cohérence du projet dans la fonction publique. Ces engagements peuvent toutefois compléter utilement une expérience professionnelle limitée ;

- au-delà de ces observations, il convient de rappeler que la conversation permet au jury de mesurer la capacité du candidat à associer des idées, à raisonner, à prendre de la hauteur par rapport à ses fonctions, à connaître leurs limites ; sans sortir de la réserve qui sied à un fonctionnaire, il convient de montrer son aptitude à synthétiser les termes d'une discussion, d'un débat, en mettant en lumière les différentes options possibles, leurs avantages et inconvénients.

✓ Enfin, quelques expressions maladroites ont été relevées tant en 1<sup>ère</sup> qu'en 2<sup>ème</sup> catégorie :

- le recours à un vocabulaire professionnel ou des sigles hermétiques pour des non-initiés : l'exposé doit être rendu compréhensible par tous les membres du jury, dont il convient de rappeler la diversité de provenance ;

- le recours répété à des mots faiblement définis, dont l'utilisation abusive lasse le jury (force de proposition, pilotage, conduite du changement), voire à des néologismes (impulser, impacter, interfacer...) ; un effort d'enrichissement du vocabulaire est souhaitable ;

- l'utilisation erronée du mot « attrait » au lieu d'« attirance » : si un candidat a de l'attraction pour une fonction, c'est cette dernière qui a de l'attrait pour lui et non l'inverse ;

- s'agissant de la motivation, encore trop de candidats expriment que l'ENA pourra les aider à progresser professionnellement, à « parvenir à une vision plus globale », sans préciser plutôt comment ils pourraient mettre leurs compétences au service de l'intérêt général ;

- les missions du haut fonctionnaire sont souvent surévaluées : leur aspect gestionnaire est mal appréhendé (« je veux contribuer à l'élaboration des politiques nationales ») ;

- il convient de rester toujours poli, en évitant les excès mais aussi en évitant les formules trop désinvoltes ou familières (« bonjour », « au revoir m'sieurs-dames », « à votre disposition pour toutes les questions que vous souhaitez », « bonne question ! »), et de conserver son sang-froid jusqu'à la fin de l'entretien, en pensant à saluer le jury avant de quitter la salle.



## OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES DE 2014 EN 1<sup>ère</sup> CATEGORIE

✓ **L'épreuve de note de synthèse** en 1<sup>ère</sup> catégorie portait sur « L'accueil des élèves en cas de grève », à partir d'un dossier composé de dix-neuf documents aux origines variées (législatifs, administratifs, presse, communiqués syndicaux...) relatifs à la genèse et au contenu de la loi du 20 août 2008 sur le droit d'accueil des élèves ainsi qu'à ses difficultés de mise en œuvre.

Ce dossier, dont la compréhension était aisée, ne comportait pas difficulté majeure, sinon de lire l'intégralité du dossier et d'en assurer la synthèse sans oublier aucun des aspects évoqués. Il convenait notamment de rendre compte du point de vue de toutes les parties prenantes : parents, syndicats, école privée... et d'éviter de se focaliser sur certains documents comme la circulaire de mise en œuvre de la loi ou le rapport de l'IGA-IGEN-IGAENR. Dans l'ensemble, peu de candidats ont su traiter la totalité des aspects du dossier. Certaines copies traduisent même une méconnaissance du processus d'élaboration de la loi. La synthèse attendue pouvait être introduite par un élément d'actualité sur les grèves liées à la réforme des rythmes scolaires ou une référence au service minimum dans les transports. Elle devait au minimum analyser et décrire de manière concrète et précise le dispositif institué par la loi du 20 août 2008, à la lumière de la décision du Conseil Constitutionnel. Elle devait ensuite décrire les difficultés de mise en œuvre : les oppositions initiales des communes, qui ont donné lieu à un contentieux massif, mais aussi des syndicats, la position contrastée des organisations de parents d'élèves, ainsi que les difficultés d'application qui perdurent (taux de fréquentation des élèves disparates, qualité variable de l'accueil, difficultés matérielles auxquelles se heurtent les mairies etc). En plus des remarques formulées les années précédentes, le jury souhaite formuler les recommandations suivantes :

- l'observation attentive de la construction du dossier peut aider à en traiter correctement tous les aspects : il convient de regarder comme a priori nécessaire et justifiée la présence de chacun des documents qui y figure ;
- les savoirs et le bon sens doivent être mobilisés pour rédiger la synthèse. En particulier, le processus d'élaboration de la loi fait partie du bagage de connaissances minimum que le jury attend d'un candidat à la PENA.

✓ **Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international »** ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

SUJET	NOMBRE DE COPIES	POURCENTAGES
Question d'ordre politique	134	37
Question d'ordre économique	42	12
Question d'ordre social	89	25
Question d'ordre international	92	26

Contrairement aux deux années précédentes, où la question d'ordre international avait été choisie par le plus grand nombre de candidats, les candidats ont privilégié cette année le sujet d'ordre politique, la question d'ordre international n'apparaissant qu'en second rang de préférence. Les autres sujets ont probablement été regardés comme plus techniques et exigeants.

▪ La question d'actualité d'ordre politique – « L'exigence de transparence dans les démocraties contemporaines » – a, dans l'ensemble, donné lieu à des copies trop concentrées sur l'actualité récente d'une part, et sur la question de la protection de la vie privée d'autre part. Les candidats ont manifesté globalement une faible connaissance du régime légal garantissant la transparence de l'action publique en France, ainsi qu'une faible capacité d'analyse sur l'ambivalence de la transparence (risque de contrôle social etc.). Ce sujet pouvait donner lieu à une définition et une analyse du rôle de la transparence dans la vie publique, dont elle est devenue l'un des principes essentiels, en France comme dans les grandes démocraties (des illustrations nombreuses pouvaient être apportées) et s'imposant aussi bien aux dirigeants qu'aux citoyens ; mais l'analyse devait également conduire à identifier les risques possibles d'un excès de transparence (intrusion, délation, contrôle social, jusqu'au totalitarisme). La transparence se révèle alors un idéal ambivalent et intrusif, qui exige de mettre certaines limites (secret de l'isoir, des délibérations, en matière de sécurité nationale...) et d'adapter ces dernières aux évolutions de contexte, résultant par exemple des nouvelles technologies de l'information (droit à l'oubli sur Internet...).

▪ La question d'actualité d'ordre économique – « Qu'est-ce qu'un salaire juste ? » - nécessitait de définir les deux termes du sujet. Les copies se sont essentiellement concentrées sur la définition du salaire, sans traiter la question de la justice. Le sujet nécessitait de constater, d'emblée, l'opposition entre le caractère concret du salaire et, au contraire, abstrait de la justice, qui peut s'entendre sous différentes acceptions : légitimité, non-discrimination, satisfaction du bénéficiaire. Dès lors que devait être traitée la relation entre les deux termes, différentes questions se posaient. Si la réflexion porte sur le fonctionnement du marché, où le salaire est un prix d'équilibre entre l'offre et la demande, la question du « salaire juste » n'a guère de sens ; cependant, hauts et bas salaires ne sont pas déterminés selon les mêmes logiques, ce qui justifie de s'intéresser à leur régulation. Si le caractère « juste » du salaire est analysé comme le prix de la contribution du salarié à la création de richesses, la question peut être analysée sous un angle social : qui doit réguler et comment ? Ceci permettait d'aborder les questions de cohésion sociale, de culture (les salaires des stars moins contestés que ceux des dirigeants d'entreprise), et l'intervention des Etats dans la régulation (salaire minimum etc...). Les candidats ont eu tendance à se focaliser sur une seule catégorie de salaires (les bas revenus par exemple) et n'ont pas manifesté une véritable réflexion sur un sujet qui demandait surtout de définir les deux termes du sujet et de traiter la relation entre les deux notions – quitte à démontrer parfois que cette relation n'existe pas.

▪ La question d'actualité d'ordre social – « Se loger en France aujourd'hui » – permettait aux candidats de traiter un sujet très actuel et concret, puisque le logement est le premier poste de dépense des ménages. Le sujet nécessitait de décrire et d'expliquer une situation caractérisée par une pénurie de logement, qui s'accompagne de nombreuses discriminations et inégalités (territoriales, entre générations...). Il appelait également à exposer les politiques publiques mises en œuvre dans les années récentes et à mettre en évidence leurs limites. Des comparaisons internationales pouvaient être faites pour souligner les spécificités françaises. Certaines copies se sont appuyées sur des connaissances très précises des dispositifs législatifs mis en œuvre. Toutefois, le sujet a trop souvent été abordé de manière banale (« Vaste sujet ! »), trop concentrée sur les grands villes, sans analyse ni explication.

▪ La question d'actualité d'ordre international – « Le commerce est-il une guerre ? » nécessitait à la fois des références historiques solides et une bonne capacité de synthèse. L'antinomie apparente entre le commerce, mode pacifique de socialisation, et la guerre devait être mise en évidence : le sujet nécessitait de montrer comment la recherche de la puissance économique dans un monde sans frontières a transformé la concurrence en guerre commerciale. Il pouvait ensuite faire apparaître comment la négociation d'un cadre international après 1945 (le GATT puis l'OMC) a permis de

réguler les conflits commerciaux. Certaines copies ont ignoré l'aspect international du sujet, d'autres semblaient ne pas connaître l'existence des accords multilatéraux. Les copies ont généralement abordé le sujet de manière trop partielle.



## OBSERVATIONS SUR LES EPREUVES ECRITES DE 2014 EN 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

✓ Dans l'ensemble, les copies ont adopté une forme globalement satisfaisante, avec pour la plupart une structure comportant une introduction, un développement (le plus souvent en deux parties) et une conclusion. Le plan du développement n'était pas toujours matérialisé, ce qui a rendu la compréhension de l'ensemble parfois difficile. Dans plusieurs copies, l'orthographe et la syntaxe sont apparues déficientes.

De manière générale, les candidats semblent avoir rencontré des difficultés à bien se situer dans les exercices demandés. La note de synthèse réclame un travail de lecture intelligente, de compréhension de tous les éléments du dossier puis de résumé structuré à partir de ces seuls éléments. Trop de candidats semblent avoir confondu cet exercice avec la rédaction d'une dissertation, dans laquelle ils pouvaient faire état de leurs connaissances, y compris celles qui ne figuraient pas dans le dossier, voire de leurs convictions personnelles.

La question d'actualité doit mobiliser à la fois des connaissances précises sur les sujets proposés et une bonne capacité à structurer une discussion. Certaines copies manquaient cruellement de connaissances – alors même que les sujets sont toujours choisis dans l'actualité récente. En outre, pour répondre à la question, il convient de conduire une bonne analyse cohérente et structurée du sujet, en organisant soigneusement son argumentaire dans le cadre d'une discussion construite. L'affirmation d'une position personnelle, sans argumentation véritable, ne répond pas à la commande.

Il apparaît important de ne pas se borner à juxtaposer des arguments, exemples, citations : ceci ne peut aboutir, dans le meilleur des cas, qu'à une copie moyenne. Un effort pour démontrer un point de vue et conduire un raisonnement sera toujours récompensé par le correcteur.

Enfin, s'il est recommandé d'utiliser un style simple, fait de phrases courtes, il convient d'éviter les formules trop elliptiques, imprécises ou incohérentes (« Les institutions administratives de l'Etat se déclinent en communes »).

✓ **L'épreuve de note de synthèse** en 2<sup>ème</sup> catégorie demandait aux candidats la rédaction d'une note de synthèse sur un dossier ayant pour objet « les enjeux de l'exploitation des gaz et pétroles de schiste ».

A partir de documents variés, comprenant notamment des extraits de presse sur l'actualité nationale, européenne et internationale dans ce domaine, des textes législatifs français, des tribunes ou articles à caractère scientifique ou économique, la note de synthèse permettait d'aborder les différents aspects et enjeux de l'exploitation des gaz et pétrole de schiste : en particulier les enjeux économiques immédiats qu'ils recouvrent aux Etats-Unis, qui retirent des avantages immédiats de cette nouvelle source d'énergie qu'ils exploitent ; enjeux environnementaux, davantage pris en compte en Europe. Les attitudes variées des pays européens pouvaient être présentées, certains se montrant beaucoup plus réservés que d'autres sur la mise en exploitation des gaz et pétrole de schiste. Le dossier fournissait les éléments décrivant en particulier l'état du débat en France,



supposée receler une grande partie des réserves de gaz de schiste. Enfin, le dossier offrait la possibilité de tracer des perspectives en rappelant les grands enjeux énergétiques mondiaux et la place du gaz de schiste dans la transition énergétique.

Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris les éléments principaux du dossier. Néanmoins, peu de copies répondent véritablement à la demande de synthèse : les candidats délaissent trop les informations du dossier au profit d'apports personnels qui n'ont pas lieu de figurer dans un exercice de cette nature. Trop de candidats ont disserté au lieu de s'en tenir à l'exercice demandé : le dossier doit être lu, compris, et analysé en totalité de manière synthétique, dans le cadre d'un plan structuré.

✓ Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international » ont été choisies par les candidats dans les proportions suivantes :

SUJET	NOMBRE DE COPIES	POURCENTAGES
Question d'ordre politique	6	19
Question d'ordre économique	3	9
Question d'ordre social	13	41
Question d'ordre international	10	31

De manière générale, le manque d'argumentation construite dans le traitement des questions reste la principale difficulté. Un effort pour démontrer un point de vue sera toujours récompensé par le correcteur, même si le point de vue choisi est critiquable. On remarque, comme les années précédentes, un choix très prépondérant pour le sujet d'ordre social. La question posée, pourtant d'une actualité récurrente, a donné lieu à des copies plutôt décevantes.

▪ La question d'actualité d'ordre politique – « Peut-on réduire le nombre de collectivités locales ? » – demandait des connaissances précises que peu de candidats possédaient. Elle appelait aussi à défendre des options – ce que les candidats n'ont généralement pas choisi de faire. Elle invitait à dresser tout d'abord un état des lieux et les enjeux d'une réduction du nombre des collectivités locales ; l'analyse de la situation française pouvait être enrichie de comparaisons européennes, puisque le sujet ne se limitait pas à la France. Ensuite pouvait s'engager une discussion sur les modalités d'une réduction : la fausse solution de l'intercommunalité, qui n'a pas réduit les dépenses communales ; et la question de l'enchevêtrement des compétences, qui appelle des simplifications : ceci pouvait permettre notamment de décrire le contenu de la récente loi de modernisation de l'action publique territoriale.

▪ La question d'actualité d'ordre économique – « Faut-il limiter la concurrence ? » – réclamait réflexion, capacité de synthèse ainsi qu'une connaissance, qui s'est révélée réduite, des compétences européennes en matière de concurrence. Dans une actualité économique riche de débats (mondialisation, compétitivité des entreprises, professions abritées de la concurrence...), le sujet pouvait permettre de rappeler les avantages de la concurrence (croissance économique...) et présenter les conditions d'apparition d'une concurrence imparfaite, résultant de différents facteurs (grandes entreprises, secteurs protégés, etc.) La discussion pouvait mettre en évidence certains effets pervers de la concurrence (conséquences néfastes de prix trop bas ou à l'inverse trop élevés...), auxquels peut répondre, davantage qu'une limitation de la concurrence, sa régulation – ce qui conduisait à évoquer la politique européenne conduite dans ce domaine, voire le rôle que pourrait jouer l'OMC sur un plan plus large.

▪ La question d'actualité d'ordre social – « Service public et ruralité » - faisait appel à des connaissances solides et une bonne définition du service public. Elle pouvait être abordée en définissant les termes du sujet - grands principes d'organisation du service public, évolution de la place de la ruralité en France, et en rappelant son actualité avec les difficultés du maintien des acteurs du services publics en milieu rural (opérateurs, écoles, soutien au développement économique...). La discussion pouvait tout d'abord présenter les risques, notamment démocratiques, que représente une absence de service public dans les zones rurales : désertification, concentration dans les villes... ; mais aussi à l'inverse, l'enjeu de maîtrise des dépenses que soulève un maintien intégral de l'accessibilité du service public en milieu rural : trop coûteux, il menace à terme la pérennité du service. Pouvaient ensuite être présentées les différentes voies d'adaptation permettant un certain maintien du service public dans les zones rurales : modernisation et rationalisation des services (maisons de services publics par exemple), identification du niveau territorial le mieux approprié ; association des habitants à la recherche des meilleurs solutions, complémentarités avec des structures privées... qui font figure de modèles d'innovation sociale et de gouvernance participative.

▪ La question d'actualité d'ordre international – « Les Printemps arabes trois ans après » – réclamait une solide connaissance de ces événements et une bonne capacité à synthétiser leurs enjeux, nationaux comme géostratégiques. Plusieurs copies ont manifesté une bonne finesse d'analyse ainsi qu'une véritable capacité de synthèse. Le sujet pouvait être abordé de manière chronologique ou géographique, pour rappeler les circonstances des soulèvements dans plusieurs pays du Maghreb et du Proche-Orient (notamment Tunisie, Egypte, Libye et Syrie). La discussion pouvait comparer les causes de ces événements, les différentes formes qu'ils ont prises, les réponses qui y ont été apportées (par exemple au Maroc, au Yémen, à Bahreïn), ainsi que les évolutions spécifiques en Egypte, en Tunisie, en Syrie et en Libye. Elle pouvait ensuite examiner comment la situation de ces différents pays est devenue un enjeu géostratégique majeur – au niveau régional, entre l'Iran chiite (et ses alliés du Hezbollah libanais) et les sunnites, dont l'Arabie saoudite et le Qatar se disputent la domination, et entre la Russie et la Chine, face aux Etats-Unis et leurs alliés occidentaux. La conclusion pouvait tenter de tirer des enseignements de ces événements, en terme par exemple de gouvernance mondiale (intervention des Nations-Unies).

Rapport présenté pour les jurys par Anne CAZALA,  
Contrôleur général économique et financier,  
Présidente du jury des épreuves de sélection pour l'accès, en 2014, au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Ena - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories.